

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DELUXE MARBRE » en abrégé « DXCI »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
NOUVEAU CHU NON LOIN DE LA SICTA, Lot 387, Ilot 049

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/01/2023, et enregistrés au CEPICI le 18/01/ 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DELUXE MARBRE » en abrégé «
DXCI »

Objet : Tous travaux de construction et de BTP
Commerce général
Import /Export
Achat et Vente de meuble
Produits alimentaires
Ateliers de carreaux et carrelage ;
Et pour la réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
NOUVEAU CHU NON LOIN DE LA SICTA, Lot 387, Ilot 049

Dirigeant(s) M KARAM CARLO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-00478 du 24/01/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°05926/GTCA/RC/2023 du 24/01/2023

